

Règlement rectifié à la réunion du 9 février 2019 - (modifications signalées en rouge, *en dehors des titres)

La Ligue de Nouvelle Aquitaine met en jeu un championnat de Trial selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – DÉFINITION

Le territoire de la LMNA sera divisé en 3 zones :

Zone Sud (ex-Aquitaine) - Zone Est (ex-Limousin) - Zone nord (ex-Poitou Charente)

ARTICLE 2- CONCURENDS

Catégories : Mêmes couleur de flèches que le Championnat de France.

Les épreuves du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine sont ouvertes à tous pilotes licenciés nationaux, membres d'un club FFM.

Seuls les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Nouvelle Aquitaine pourront prétendre au classement général du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine.

Les titres de Champions de Trophées et de Ligue seront décernés aux vainqueurs des niveaux suivants :

Noms des catégories :	
S4	S2
S4+ Tracés 50% S4, 50% S3	OPEN Tracés 50% S2 – 50%
S3	S1
S3+ Tracés 50% S3 – 50% S2	

ARTICLE 3 - CHAMPIONNAT NOUVELLE AQUITAINE

La Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en compétition :

- Un Championnat Nouvelle Aquitaine regroupant des trials des zones des anciennes régions.
- Un Trophée LMNA Zone Est (ex-Limousin)
- Un Trophée LMNA Zone nord (ex-Poitou Charente)
- Un Trophée LMNA Zone Sud (ex-Aquitaine)

Pour pouvoir être classé au Championnat LMNA de Trial de l'année en cours, il faudra que le pilote ait participé au minimum à 60% des épreuves de son trophée. Le championnat de ligue se déroulera sur 3 épreuves (Une épreuve sera choisie pour chaque Zone). Elles seront identifiées lors de l'établissement du calendrier de chaque zone, et devront être clairement indiquées dans le calendrier de la LMNA.

Une attribution de points sera faite selon le tableau suivant :

1er : 20pts	2-ème : 17 pts	3-ème : 15pts	4-ème : 13pts	5-ème : 11pts	6-ème : 10pts
7-ème : 9pts	8-ème : 8pts	9-ème : 7pts	10-ème : 6pts	11-ème : 5pts	12-ème : 4pts
13-ème : 3pts	14-ème : 2pts	15-ème et + : 1pts			

Le club qui organisera l'épreuve finale sera chargé d'organiser la remise des prix du Championnat de LMNA de Trial de l'année en cours.

ARTICLE 4 - ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

Le règlement propre à chaque épreuve sera établi et défini par les différentes prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline (Trial ou d'Open free).

L'accueil administratif se fera à partir de 8h30 jusqu'au dernier départ.

L'heure de départ devra être calculée pour une fin de course au plus tard à 17h30, (favoriser les départs après 10h30).

ARTICLE 4.1 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

-Leur licence correspondante (Nationale Compétition Trial, Nationale Compétition...) pour l'année en cours.

ou,

-Leur licence « une manifestation » prise à l'avance accompagnée d'un certificat médical dont le formulaire est à télécharger sur le site <http://licencesunemani-festation.ffmoto.net/>, et dûment complété par un médecin habilité.

-Une pièce d'identité.

-Leur permis de conduire et leur attestation d'assurance de l'année en cours pour les trials en circuit ouvert.

ARTICLE 4.2 - ENGAGEMENTS

Les coureurs devront adresser directement leur demande d'engagement aux clubs organisateurs. Les bulletins d'engagement devront être retournés, dûment complétés, au club organisateur au plus tard huit jours avant la date de la manifestation.

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site <https://liguemotonouvelleaquitaine.org/>

Pour les concurrents mineurs, l'attestation parentale sera obligatoire.

Les organisateurs seront tenus d'accepter les engagements de tous les pilotes de la Ligue répondant aux conditions de l'article 5.

Le montant de l'engagement sera de 30€ de si le coureur s'engage au plus tard huit jours avant la date de la manifestation. Sinon, l'engagement pourra être pris le jour de l'épreuve. Le montant de l'engagement sera alors 35 €.

La LMNA, proposera, dès 2019, l'inscription sur Engage Sport.

Les coureurs ayant adressé leur engagement et qui par suite d'impossibilité matérielle ou autre, ne pourront participer à une épreuve, devront prévenir les organisateurs de leur indisponibilité dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 – CONTROLES TECHNIQUES

Se référer au RTS de la discipline.

Tout coureur engagé dans une épreuve devra se présenter au contrôle technique qui constatera la conformité aux exigences des Règles Techniques et de Sécurité (plaque et feux obligatoires pour les épreuves sur parcours ouvert à la circulation), le coupe-circuit de type bracelet est obligatoire, les flasques de

protection de couronne sont obligatoires, **les protections dorsales sont recommandés.**

Le fait de ne pas se soumettre à ces obligations entraînera immédiatement la DISQUALIFICATION du concurrent.
Toutes les nouvelles épreuves seront précédées d'une visite du Président de la Ligue, ou d'un de ses délégués.

ARTICLE 6 – ZONES

Chaque organisateur pourra choisir le nombre de Zones parcourues, tout confondu, par chaque concurrent. Elles devront être entre 27 et 36 par épreuve.
Chaque organisateur pourra utiliser le format qui lui convient le mieux.

Exemple :

3 Tours de 10 Zones = 30 zones parcourues	4 Tours de 9 Zones = 36 zones parcourues
---	--

Pour les 3 épreuves servant de support au Championnat de LMNA, le temps de l'épreuve, et le temps dans les zones seront chronométrés de façon identique.
Il sera pour toutes les catégories de 1 minute et 30 secondes par zone. Pour le temps de course, il sera identique au temps édicté dans le règlement du championnat de France de l'année en cours.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT GÉNÉRAL

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue par suite de sa participation à une épreuve de Championnat de France se déroulant à la même date, marquera un nombre de points correspondant à ce barème suivant la place qu'il aura obtenue à l'épreuve de Championnat de France dans sa catégorie.

Ce sera alors au pilote de faire valider ses points auprès de la Commission de Trial en fournissant un justificatif validé par le CLUB ORGANISATEUR du Championnat de France. Christian Pernot référent de la Ligue

Seront déclarés vainqueurs pour l'année de référence, dans chaque catégorie, les coureurs ayant totalisé le plus grand nombre de points selon la méthode définie à l'article 3.

En cas d'égalité au classement général, les coureurs seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier.

En cas d'égalité de places de premier, il sera tenu compte du nombre de places de second, troisième et ainsi de suite, et en dernière limite du meilleur dernier résultat

Le classement général annuel sera publié par le responsable de la Commission Trial, un mois après le déroulement de la dernière épreuve en tenant compte de tous les résultats moins un et sera officialisé lors de la réunion de fin d'année de la commission.

Cette règle ne s'appliquera que si le nombre d'épreuves est supérieur à 7.

Pour le championnat de ligue, la Commission trial de la Ligue désignera, lors de l'établissement du calendrier, les deux zones qui compteront pour le championnat ainsi que la zone qui fera la finale.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Elles devront être formulées au directeur de course accompagnées d'un versement d'une somme de 75€ €.

Chaque réclamation ne doit se référer qu'à un seul sujet.

ARTICLE 9 – CHALLENGE DE DÉCOUVERTE TRIAL ÉDUCATIF

ARTICLE 9.1 Généralités

Dans le cadre de championnat de ligue, il est mis en place CHALLENGE DE DÉCOUVERTE TRIAL ÉDUCATIF à partir de 6 ans.

2 catégories pour

Le CHALLENGE DE DÉCOUVERTE TRIAL ÉDUCATIF :

TRIAL ÉDUCATIF 2 (TRE2) :

La Commission Trial de la LMNA, propose, pour les jeunes de 8 à 13 ans un Challenge Découverte Trial Educatif (CDTE) en deux catégories TrE2 et TrE3. Ce challenge, se déroulera sur 3 à 5 journées, et, est ouvert aux détenteurs d'une licence annuelle compétition, **entraînement Licence 1 manifestation** ou de la licence découverte sportive LJD (jusqu'à 11ans).

- Licences NJ2, de 8 à 9 ans

- Licences NJ3 de 10 à 11 ans inclus

- Licences NJ3C de 12 à 14 ans inclus

Les participants seront suivis au minimum par un accompagnateur possédant une licence LAP. Ils seront classés sur leurs deux meilleurs tours de la journée. Sont acceptées les motos « Electriques », ou « thermiques » de 50 et 80cc. A partir de 12 ans 125cc maxi.

Une dérogation d'Age peut être obtenue pour passer de la classe TrE2 à la classe TrE3 sur avis du BE le matin de l'épreuve après avoir passé un test.

Une dérogation d'Age peut être obtenue pour passer de la classe TrE2 à la classe TrE3 sur avis du BE le matin de l'épreuve après avoir passé un test.

TRIAL ÉDUCATIF 3 (TRE3) :

La Commission Trial de la LMNA, propose, pour les jeunes de 6 à 12 ans encadrés par un éducateur, un « CHALLENGE LMNA JEUNES TRE3 ».

- Licences NJ1, de 6 à 7 ans

ARTICLE 9.2 CARACTÉRISTIQUES :

CATÉGORIES	TrE2	TrE3
AGES	7 ans (révolus) à 12 ans	6 ans (révolus) à 11 ans
MACHINES AUTORISÉES	Cylindrée < 80cc ou électrique <24"	Cylindrée < 80cc et boîte automatique ou électrique < 20"
NOMBRE DE ZONES	3 tours de 5 zones	3 tours de 5 zones
COULEUR DES FLÈCHES	Orange	Blanche

Les 5 zones spécifiques à ces catégories seront situées dans un rayon de moins d'un kilomètre du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels de la journée.

Uniquement pour des raisons de sécurité et lors du passage d'un pilote, un accompagnateur pourra pénétrer dans une zone après autorisation de l'éducateur.
Sur avis de la commission, un licencié minime pourra demander son maintien en éducatif suivant son niveau.

ARTICLE 9.3 ÉVALUATION

Les évaluations du challenge découverte éducatif Trial 2019 porteront sur les compétences de pilotage, sur le comportement et le respect de réglementations

faites sur les épreuves inscrites au calendrier, le résultat sera pris en compte sur chaque journée. Une attribution de points sera faite selon le tableau suivant :

1er : 20pts	2-ème : 17 pts	3-ème : 15pts	4-ème : 13pts	5-ème : 11pts	6-ème : 10pts
7-ème : 9pts	8-ème : 8pts	9-ème : 7pts	10-ème : 6pts	11-ème : 5pts	12-ème : 4pts
13-ème : 3pts	14-ème : 2pts	15-ème et + : 1pts			

Dans le cas d'un écart de comportement ou de non-respect (pilotes ou accompagnateurs) envers les organisateurs ou les officiels, le pilote sera pénalisé de 5 points supplémentaires sur son résultat de l'épreuve puis se verra retirer les points du challenge acquis lors de l'épreuve en cas de récidive.

Les pilotes qui n'auront pas effectué la totalité des 3 tours de 5 zones ne seront pas classés pour le challenge. Ils pourront néanmoins être récompensés à la remise des prix de la journée.

ARTICLE 9.4 DÉROULEMENT

Une journée du CDTE se déroulera comme suit :

A partir de 10h : Échauffement des pilotes, organisé par l'éducateur délégué de la journée. Lors de la première participation d'un ou de plusieurs pilotes, cet échauffement pourra permettre de déterminer la catégorie d'un pilote, pour cela, une zone de franchissement sera choisie par l'éducateur. Chaque pilote devra avoir la possibilité d'effectuer le même nombre d'essais sur cette zone pour que cela n'ait aucune incidence sur l'évaluation de la journée.

Vers 11h : 1er tour, début du franchissement des zones. Chaque pilote franchira 1 fois chaque zone selon sa catégorie.

Après le premier tour : Pause d'une heure minimum

Vers 13h : 2-ème et 3-ème tour dans les mêmes conditions que le 1er. Une pause d'1/2 h minimum sera prévue entre les deux tours de l'après-midi.

Vers 17h30 : Remise des prix.

Pour des raisons de sécurité, l'éducateur pourra, s'il le juge nécessaire, allonger les temps de pauses ou en rajouter.

ARTICLE 9.5 ÉQUIPEMENTS :

Casque homologué, bottes, gants, pantalon, manches longues et protection dorsale conformément au règlement national.

Non obligatoire, les coudières et genouillères sont recommandées.

ARTICLE 9.6 TECHNIQUE :

Un contrôle technique sera organisé en début de journée : les machines présentées devront être conformes aux règles techniques nationales de la discipline. L'équipement sera également contrôlé lors de cette visite.

ARTICLE 9.7 ENGAGEMENT :

Les engagements se feront auprès du club organisateur.

Le montant des droits d'engagement est de 15€ si l'engagement est envoyé 7 jours avant la date de l'épreuve. Ce montant sera majoré de 10€ en cas d'engagement plus tardif.

Le bulletin d'engagement comportant une autorisation parentale, doit impérativement être signé par un représentant légal de l'enfant participant.

ARTICLE 9.8 OFFICIEL :

Les officiels sont ceux présents sur place pour l'épreuve de trial national sur la même journée.

Un éducateur qualifié sera désigné par la ligue pour accompagner les pilotes éducatifs.

ARTICLE 9.9 ORGANISATEUR

Les organisateurs d'une manche du CDET seront en charge du tracé des 5 zones.

Afin de favoriser la participation de pilotes sur motos électriques (évoluant dans ces catégories) l'organisateur devra permettre l'accès à des prises électriques (modèle standard) pour les participants le demandant.

L'organisateur devra fournir à tous les pilotes, présents lors de la remise des prix, ayant participé à la journée, un lot de valeur similaire.

ARTICLE 9.10 CLASSEMENT DU CHALLENGE :

Les 1ers des deux catégories seront récompensés en fin d'année lors de la remise des prix de la LMNA. En cas d'égalité, se reporter au règlement national.

ARTICLE 9.11 ÉPREUVES :

Les journées retenues pour le **CDTE 2019** sont :

Zone Est (Limousin) :

~~-24 mars 2019 : ST PRIEST TAURION (87)~~

- 07 avril 2019 : SARDENT (23)

- 01 septembre 2019 : UZURAT (87)

- 13 octobre 2019 : PANAZOL (87)

- 27 octobre 2019 : CHAMPNIERS (MCLG) (16)

Soit 5 épreuves au total, avec 1 joker, donc les 4 meilleurs résultats pris en compte pour le classement final du trophée.

Zone Nord (Poitou Charente)

- 19 mai 2019 : CHAMPNIERS (16)

- 26 mai 2019 : MASSAIS (79)

- 01 septembre 2019 : UZURAT (87)

- 27 octobre 2019 : CHAMPNIERS (16)

Soit 4 épreuves au total, avec 1 joker, donc les 3 meilleurs résultats pris en compte pour le classement final du trophée.

Zone Sud (Aquitaine) :

-Le calendrier de la Zone Sud (Aquitaine) est en construction. Si des épreuves devaient se dérouler, nous le ferions paraître sur le site de la LMNA.

ARTICLE 10 - SPÉCIFICITÉ

Les licenciés 1 manifestation seront admis à participer aux épreuves de Trial inscrites au calendrier de ligue.

Leur classement sera pris en compte pour les résultats de la journée, mais ils ne marqueront pas de points au Challenge de Zone, ou au Championnat de LMNA de Trial.

CALENDRIER PROVISOIRE NOUVELLE-AQUITAINE 2019

Date	LIEU	CHPT DE LIGUE	ZONE EST (Limousin)	ZONE NORD (Poitou Ch.)	CDTE
24-mars-19	ST PRIEST TAURION (87)		x	x	x Est
7-avr.-19	SARDENT (23)		x	x	x Est
28-avr.-19	CHALONNES SUR LOIRE (49)			x	
19-mai-19	CHAMPNIERS (16)		x	x	x Nord
26-mai-19	MASSAIS (79)			x	x Nord
2-juin-19	CUGAND (85)			x	
1-sept.-19	UZURAT (87)	x	x	x	x
22 sep. 19	AYDAT (63)x		x		
6-oct.-19	ALLASSAC (19)		x sauf S4		
13-oct.-19	PANAZOL (87)		x	x	x Est
27-oct.-19	CHAMPNIERS (16)	x	x	x	x

ZONE EST (Limousin)	Soit 8 épreuves au total, avec 1 joker, donc les 7 meilleurs résultats pris en compte pour le classement final du trophée.
ZONE NORD (Poitou Ch.)	Soit 9 épreuves au total, avec 1 joker, donc les 8 meilleurs résultats pris en compte pour le classement final du trophée.
ZONE SUD (Aquitaine)	Le calendrier de la Zone Aquitaine est en construction. Si des épreuves devaient se dérouler, nous le ferions paraître sur le site de la LMNA. Si une, ou plusieurs épreuves étaient organisées en Zone Aquitaine, l'une d'entre elle serait choisie, et compterait pour le Championnat LMNA 2019